

Le Kenya en marche vers les cultures de PGM ?

Par Christophe NOISETTE

Publié le 08/10/2012

Dans un contexte de pénurie alimentaire, le gouvernement kényan vient d'autoriser l'importation de maïs transgénique pour l'alimentation. Mais l'objectif est aussi d'introduire progressivement les plantes génétiquement modifiées (PGM) à la culture. Inf'OGM fait le point sur les implications de cette autorisation.

En juillet 2011, le gouvernement kényan publiait trois arrêtés pour encadrer les autorisations de mise sur le marché des PGM. L'Autorité Nationale Sanitaire (ANS) autorisait dans la foulée l'importation de maïs alimentaire GM dans le pays, dans un contexte de pénuries liées à des sécheresses prolongées et répétées.

Le maïs GM casse les prix !

« *Les meuniers peuvent désormais se fournir en variétés de maïs développées à partir des technologies génétiques, qui sont aussi 30% moins chères que celles conventionnelles produites au Kenya* » [1], se félicitait alors Diamond Lalji, le Président de l'Association kényane des meuniers. Ces différences de prix s'expliquaient d'une part, par une hausse de 43% entre 2010 et 2011 du prix du maïs local, et d'autre part, par des exonérations fiscales sur tous les maïs importés, mises en place par le gouvernement kényan pour lutter contre l'insécurité alimentaire. Or, le marché mondial du maïs est majoritairement transgénique.

Le maïs GM importé doit être transformé en farine aux ports d'importation, afin qu'il n'y ait pas de risque de contamination des semences, car aucune culture commerciale de PGM n'est pour l'instant autorisée au Kenya. Cependant les mécanismes pour s'en assurer ne sont pas clairement établis. Par ailleurs, les farines GM doivent être étiquetées, de même que tous les aliments contenant plus de 1% de produits GM par rapport au poids total du produit, sauf pour les produits issus d'animaux nourris aux PGM. Mais là encore, le processus reste flou. Anne Maina, coordinatrice au Réseau Africain sur la Biodiversité, ONG kényane présente dans 12 pays d'Afrique, a confié à Inf'OGM : « *Il est très difficile d'évaluer la quantité exacte de maïs GM importé en 2011 au Kenya. L'Autorité Nationale de Biosécurité n'a été créée qu'en 2011 et une partie des PGM entre illégalement dans le pays via la corruption* ».

Importations illégales et pressions polluent la loi

C'est en février 2009 que le Kenya avait rédigé la loi de biosécurité qui vise à traduire en droit national les dispositions du protocole de Cartagène. Cette loi définit le cadre législatif général pour l'introduction des PGM au Kenya, tant pour l'importation que pour la culture. Mais c'est véritablement en juillet 2011 que le gouvernement a adopté cette loi, suite à des débats houleux au Parlement, où plusieurs parlementaires avaient tenté, en vain, d'interdire intégralement les PGM. Le groupe parlementaire sur l'agriculture, quant à lui, est depuis longtemps très virulent contre les importations illégales de PGM. En mai 2011, l'association des meuniers kényans ainsi que l'entreprise hollandaise Louis Dreyfus avaient été auditionnées par des parlementaires pour avoir importé 40 millions de tonnes de maïs contaminé par des PGM. En août 2011, le Comité agriculture du parlement dénonçait les importations illégales de maïs GM et le laisser-faire du gouvernement. « *L'Office Kenyan des Normes (KEBS) est le seul organe gouvernemental qui semble fonctionner, le KEBS a arrêté la livraison, car elle ne spécifiait aucune information ni sur le port d'origine, ni sur les types de maïs* » [2] soulignait alors John Pesa, membre de la Commission Agriculture.

« *Les producteurs et fabricants de PGM ont exercé d'énormes pressions pour s'assurer que la loi de Biosécurité de 2009 serve les intérêts des grandes sociétés étrangères de l'agribusiness plutôt que les paysans et les consommateurs* », nous a précisé Anne Maina. Et d'ajouter : « *l'introduction de semences brevetées avec des produits chimiques qui vont avec dans des systèmes agraires fragiles [...] menacent nos pratiques agricoles, nos revenus, l'environnement, et sape notre autonomie en semences* ».

Jusqu'alors aucune culture commerciale ni importation de PGM n'était autorisée, seuls des essais de cultures sur du coton et maïs Bt ainsi que des essais sur la patate douce et le manioc étaient en cours. Ces essais étaient menés par les instituts de recherche kényans avec le soutien de Syngenta, mais pour le moment aucun essai n'est terminé.

Les PGM inquiètent le monde agricole ... et les pays voisins

Le Réseau Africain sur la Biodiversité n'est pas la seule organisation à s'inquiéter de l'introduction des PGM au Kenya. La Fédération kényane des producteurs agricoles (KENFAP) et l'Association des céréaliers kényans (CGA), si elles ne s'opposent pas aux PGM, revendiquent une meilleure information des consommateurs et un système de contrôle plus efficace. L'Association des exportateurs de produits frais kényans (FPEAK) quant à elle, craint pour les exportations de ses membres vers l'Union européenne, qui représentent en effet 80% de leurs débouchés. La décision kényane d'autoriser les importations de nourriture GM a bousculé les pays voisins qui n'ont pas encore de cadre législatif clair. Les frontières avec notamment la Tanzanie et l'Ouganda sont poreuses, et ces pays craignent un déferlement de produits GM ayant transité par le Kenya. En octobre 2011, Alois Kullaya, chargé de recherche sur les PGM à l'institut de recherche agronomique Mikocheni de Tanzanie déclarait : « *Nos capacités de contrôle d'entrée des OGM sur notre territoire sont quasi nulles* » [3].

Mais la brèche est ouverte, et le gouvernement se tourne résolument vers les PGM. Le secrétaire à l'agriculture, Wilson Songa, déclarait en effet en juillet 2011 : « *Il est clair que nous sommes sur le point d'introduire des cultures GM commerciales car la loi nous le permet. C'est une technologie en laquelle nous croyons, et nous savons qu'elle bénéficiera aux agriculteurs* ». Et le Dr. Tonui, directeur de l'Autorité nationale de Biosécurité, de compléter : « *Le premier OGM autorisé à la culture commerciale sera le coton Bt en 2013* » [4].

[1] <http://www.bbc.co.uk/news/world-afr...>

[2] <http://www.gene.ch/genet/2011/Aug/m...>

[3] <http://allafrica.com>

[4] <http://www.coastweek.com>

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/le-kenya-en-marche-vers-les-cultures-de-pgm/